



Pour la protection de la population civile en Syrie, pour les droits des minorités et pour une solution politique porteuse d'avenir

En ce début d'année 2026, la situation en Syrie s'aggrave de nouveau dangereusement. Depuis début janvier, Alep est le théâtre de violents combats dans des quartiers à majorité kurde. Des dizaines de milliers de personnes ont été déplacées et de nombreux-ses civil-es ont été blessé-es ou tué-es.

L'accord de cessez-le-feu signé le 29 janvier entre l'Administration autonome du Rojava (DAANES/ Democratic Autonomous Administration of North and East Syria) et le gouvernement de transition syrien à Damas a mis fin aux massacres. La situation reste toutefois globalement extrêmement instable. La population et les représentant-es politiques de la DAANES doutent que le cessez-le-feu soit respecté par le groupe HTS (Hayat Tahrir al-Sham) et le gouvernement de transition dirigé par Ahmed al-Scharaa. De plus, des cellules de l'EI (État islamique) redeviennent de plus en plus actives et tirent profit de la résurgence des idéologies djihadistes.

L'avenir de l'Administration autonome démocratique du nord et de l'est de la Syrie, pionnière en matière de démocratie et d'égalité, est incertain. Et avec lui celui de minorités religieuses et ethniques fort diverses en Syrie, comme les Kurdes, les Alévis, les Druzes, les Assyriens, les Yézidis et les chrétiens.

À ce jour, la ville de Kobané est toujours assiégée et il n'existe aucun corridor humanitaire pour l'aide en provenance des zones encore sous administration autonome. Pourtant, la levée du siège de Kobané fait partie des dispositions prévues par le cessez-le-feu signé.

À la suite de l'attaque menée début janvier par l'armée syrienne et des milices islamistes – soutenues par l'armée turque –, plusieurs milliers de familles ont été déplacées des villes de l'ouest de la DAANES. Ces personnes ont fui vers les zones encore sûres pour elles à l'est du Rojava. Elles y sont hébergées provisoirement dans des écoles, dans des conditions précaires. Sur place, les médicaments, l'intimité, le chauffage et d'autres biens essentiels à la survie font cruellement défaut.

Le PS Suisse tient à le rappeler : la protection de la population civile et le respect du droit international humanitaire ne sont pas négociables. La Syrie a besoin d'une solution politique qui place au centre des préoccupations les droits humains, la protection des minorités, la démocratie et la justice sociale. Le cessez-le-feu fragile ainsi que le droit au retour des personnes déplacées internes doivent faire l'objet d'un suivi par la communauté internationale et la Suisse. En tant qu'acteur humanitaire, État dépositaire des Conventions

de Genève et pays au bénéfice d'une expérience en matière de promotion civile de la paix, la Suisse a une responsabilité particulière. En décembre 2025, le Conseil fédéral a été chargé, par une motion interpartis ([24.4498](#)), de s'engager en faveur de la protection des minorités ethniques et religieuses en Syrie. Ce mandat parlementaire doit être mis en œuvre rapidement.

Face à l'escalade actuelle, nous invitons le Conseil fédéral à agir sans délai.

Le PS appelle le Conseil fédéral à mettre en œuvre les points suivants :

1. **Faire de la protection de la population civile et des minorités une priorité** : la Suisse doit s'engager de manière cohérente, tant sur le plan bilatéral qu'au sein des organisations internationales, pour la protection de la population civile et des minorités en Syrie.
2. **Surveiller le cessez-le-feu et le droit au retour** : le Conseil fédéral est invité à soutenir la surveillance du cessez-le-feu et du droit au retour des personnes déplacées internes par la communauté internationale, à œuvrer en faveur d'une désescalade immédiate et à encourager des pourparlers politiques, y compris en vue de renforcer les mécanismes de protection locaux dans des villes telles qu'Alep.
3. **Renforcer l'aide humanitaire** : la Suisse doit accroître son soutien humanitaire, notamment pour les soins médicaux, l'approvisionnement en eau, l'alimentation, les abris, l'aide psychosociale et l'aide hivernale, y compris pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays. L'aide humanitaire doit être acheminée en premier lieu par l'intermédiaire des organisations de l'ONU.
4. **Garantir l'accès humanitaire et des voies d'approvisionnement sûres** : la Suisse doit s'engager au niveau international pour des voies de fuite et d'approvisionnement sûres, et afin que les organisations humanitaires puissent accéder aux populations sans entrave, sans subir d'intimidations ni de blocages. Le Conseil fédéral est notamment invité à œuvrer pour la levée du siège de la ville de Kobané.
5. **Mener des enquêtes rigoureuses et poursuivre systématiquement les violations du droit international** : lorsque l'eau, l'électricité, les hôpitaux ou les écoles ont été touchés, il est nécessaire de mener une enquête pour faire le point et poursuivre les responsables. Les autres violations du droit international, liées à la récente attaque et à l'occupation persistante, doivent également être examinées et poursuivies. La protection des infrastructures civiles ainsi que le traitement et la poursuite des actes contraires au droit international doivent être exigés dans toutes les discussions et tous les forums multilatéraux.
6. **Développer la promotion civile de la paix et le soutien à la société civile syrienne** : la Suisse doit renforcer de manière ciblée les organisations qui promeuvent les droits humains, l'éducation, les soins de santé, les droits des femmes et les perspectives pour la jeunesse, y compris dans les régions difficiles d'accès.

7. **Garantir une politique de sanctions fondée sur les droits humains** : les sanctions doivent viser de manière ciblée les responsables, sans entraver l'aide humanitaire ni les services civils de base. Des exemptions humanitaires efficaces et des canaux de financement clairs pour l'acheminement de l'aide sont indispensables. Il convient de saluer la décision du Conseil fédéral, prise à une large majorité le 20 juin 2025, de lever les sanctions économiques à l'encontre de la Syrie, à la suite d'une décision similaire de l'UE. Au vu de la situation actuelle, il y a lieu d'examiner, en coordination avec l'UE, si la réintroduction partielle de certaines sanctions est pertinente.
8. **Faire de la solidarité avec le nord et l'est de la Syrie (Rojava) une réalité** : la Suisse doit s'engager en faveur de la protection de la population civile et des structures démocratiques locales et renforcer l'aide humanitaire, la reconstruction des services de base ainsi que le soutien aux camps de réfugié-es.